

[TRADUCTION DU STTP]

Le 25 octobre 2006

Monsieur Paul Dewar, député
Chambre des communes
111, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur,

Je vous remercie pour votre lettre au sujet de mes comparutions devant le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires et le Comité permanent des transports, des communications et de l'infrastructure.

La déréglementation ou la libéralisation du marché de la poste-lettres demeure une question d'importance stratégique pour l'ensemble des administrations postales du monde entier, y compris Postes Canada. Nous sommes conscients de ce qui se passe à l'extérieur du Canada en matière de libéralisation des services postaux. Par exemple, les pays membres de l'Union européenne prévoient la libéralisation complète du secteur postal en 2009. Depuis cette année, la Royal Mail au Royaume-Uni ne détient plus de privilège exclusif sur la livraison des lettres et fait face à une concurrence féroce dans le secteur des services postaux.

En ce moment, l'article 14 de la *Loi sur la Société canadienne des postes* confère à Postes Canada le privilège exclusif de la levée, de la transmission et de la livraison des lettres au Canada. Toutefois, cette partie des activités de Postes Canada diminue au fil des ans et ne représente plus que la moitié environ des revenus de la Société.

Au cours des 20 dernières années, les changements technologiques ont durement touchés le secteur postal, rendant le modèle postal traditionnel plus ou moins obsolète. Les faibles tarifs téléphoniques, la prolifération d'Internet et des services haute vitesse à large bande et l'expansion des communications sans fil ont contribué à une érosion lente mais continue de la poste-lettres, pierre angulaire de tous les exploitants postaux. Bien que les dispositions législatives sur le privilège exclusif continuent d'offrir à Postes Canada des protections dans le secteur de la lettre traditionnelle, l'évolution des communications sur un support autre que le papier ont, en effet, déjà libéralisé une bonne partie de ce secteur. Aujourd'hui, 46 p. 100 des Canadiens et Canadiennes utilisent Internet ou le téléphone pour effectuer des transactions bancaires et payer leurs factures, un marché qui, jusqu'à tout récemment, nécessitait l'envoi d'un chèque par la poste.

Postes Canada estime qu'elle ne peut plus dépendre exclusivement des protections que lui accorde la *Loi*, depuis son adoption en 1981, pour assurer un service postal universel, à des prix abordables, à l'ensemble de la population du Canada. C'est pourquoi nous continuons de mettre au point de nouveaux produits et services concurrentiels qui répondent aux besoins changeants des entreprises et des consommateurs canadiens face

aux développements technologiques dans le domaine des communications, à l'évolution démographique et à d'autres facteurs. En même temps, nous examinons les possibilités de générer des revenus dans d'autres domaines concurrentiels et de fournir les services que nous offrons de manière plus efficace. J'ai fait part de ces points au gouvernement et à d'autres parties intéressées.

Comme je l'ai dit devant le Comité permanent des opérations gouvernementales, il revient à l'actionnaire et au Parlement de décider des changements, s'il y a lieu, qu'il désire apporter au cadre de réglementation des services postaux au Canada.

Je serais heureuse de vous rencontrer pour poursuivre cette discussion. Je demanderai à mon adjointe administrative, M^{me} Vicki Cook, de communiquer avec votre bureau d'ici peu pour fixer la tenue d'une réunion à un moment qui nous conviendra à tous les deux. Si, entre temps, votre adjointe désire obtenir de plus amples renseignements, elle peut joindre M^{me} Cook au 613-734-8440.

Encore une fois, je vous remercie de votre lettre. Il me fera plaisir de vous rencontrer sous peu.

Recevez, Monsieur, mes salutations distinguées,

Moya Greene
Présidente-directrice générale